

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 MARS 2019 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie –GALLOIS Delphine –CRETIN Claire – GENRE Annie– DESPREZ Alain – BOUTERAON Elisabeth - CAILLAT Marie-Carmen – BENOIT-GUYOD Sébastien -LACROIX Jean-Sébastien – CHAVIN-GAZALIER Fabien - PROST Marcel –GANGNERY Véronique – CHARDON Laurent - VAZ TEIXEIRA Christophe

Absents:BOURQUI Gilles – CLERC Nicolas (excusé) –BOURLAND Frédéric (pouvoir à MATHEZChristophe) –GRENIER Sandrine (pouvoir à CAILLATMarie-Carmen) –JEANNEROD Françoise (pouvoir à MAMETBernard)

Secrétaire de séance :DESPREZ Alain

Monsieur le Maire adresse au nom du conseil municipal à Alain DESPREZ toute sa sympathie suite au deuil qui le touche avec le départ de sa maman. Il vient également d'apprendre le décès de l'oncle de Jean-Sébastien LACROIX et lui adresse, ainsi qu'à sa famille, ses condoléances.

Le 21 mars 2019, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 14 février 2019**
- 3 – Débat d'Orientations Budgétaires 2019**
- 4 – Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura : désignation d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants**
- 5 – SIDEC : renouvellement de l'adhésion au service e.lum ®**
- 6 –Bilan forestier 2018 et programme de travaux 2019 : forêt du Risoux et alpage de La Pillarde**
- 7 – Résolution de l'Association des Maires de France (A.M.F.) intitulée « Réussir la France avec ses communes »**
- 8 – Association des Communes Forestières du Jura : motion contre l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune**
- 9 – Intercommunalité : échanges sur le projet d'évolution de l'intercommunalité**
- 10 – Liste des marchés signés par M. le Maire**
- 11 – Questions et informations diverses**

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Alain DESPREZ secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte-rendu de la séance du 14 février 2019

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 février 2019. Aucune observation n'est faite.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 février 2019.

3 - Débat d'Orientations Budgétaires 2019

M. le Maire présente le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 : le ROB doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget prévu le jeudi 28 mars 2019 à 18h30. Ce rapport donne lieu à un débat et une délibération dans laquelle le conseil prend acte des orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette

Christophe MATHEZ souhaite que la compensation de la taxe d'habitation soit indexée sur notre croissance.

M. le Maire indique que la vente de l'avant dernier terrain de la ZA du bois de l'ours à la communauté de Communes de la station des Rousses a lieu le 22 mars.

Christophe MATHEZ indique qu'il y a eu une embauche supplémentaire au service technique et propose le recrutement d'un deuxième policier municipal. Il faudra observer ce qui va se passer si la fusion des communautés de communes s'opère, il y aura une restructuration du service administratif à réaliser. M. le Maire ajoute qu'il faut maîtriser les dépenses de personnel, mais celui-ci prend de l'âge et du grade. C'est le phénomène de Glissement Vieillessement Technicité que nous ne maîtrisons pas. Trois personnes du service administratif vont partir en retraite dans les 2 ans à venir et il se pose la question du non remplacement d'un poste en raison du transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité. Il trouve pertinent de créer un 2^{ème} poste de policier municipal aux Rousses. Christophe MATHEZ pense qu'il est important d'avoir une présence le week-end et d'assurer une rotation durant la période touristique. Le coût de ce poste à l'année est de 30 000 € environ avec charges. Le Conseil municipal y est favorable.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense que pour justifier un 2^{ème} poste, il faut identifier deux réels besoins. M. le Maire répond qu'il y a les problèmes d'incivilité mais il a aussi un rôle de surveillance et de sécurité (sortie des écoles, manifestations...). Christophe MATHEZ ajoute qu'il y a aussi la police de l'urbanisme.

M. le Maire indique que les bases des impôts locaux sont assez dynamiques, elles montent. Il propose de maintenir les taux 2018. Christophe MATHEZ indique qu'on essaie d'avoir une capacité financière suffisante mais il y a tellement de projets en route :

- caserne / services techniques 1 840 000 € HT
- 1^{ère} tranche RN5 1 400 000 € HT
- réfection du toit de la crèche
- parking couvert derrière la mairie

Il propose d'équilibrer le budget avec 2 emprunts de 1.000.000 € et 1.300.000 €.

Le dernier emprunt contracté concernait les travaux de l'Omnibus de 500 000 €. La commune a amorcé son désendettement sur les dernières années. Les ouvrages prévus ne rapportent pas de recettes avec des locations. Il va donc falloir appeler des ressources par l'emprunt. L'Adjoint délégué aux finances rappelle que la commune n'a pas d'emprunt toxique, que les emprunts en cours de remboursement sont en euros et que l'on dispose d'une ligne de trésorerie de 500 000 € qui n'est pas utilisée actuellement.

Christophe MATHEZ informe par ailleurs le conseil municipal que le Département a voté une subvention de 14 948 € pour la seconde tranche de travaux de remplacement des fenêtres du Foyer Logement pour Personnes Agées et de 8 212 € pour l'aménagement d'une aire de jeux vers la crèche. Le conseil municipal le remercie.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement de la RN5, Christophe MATHEZ informe le conseil que le cabinet d'étude « Au-delà du fleuve » devait transmettre le dossier PRO (projet) à la DIR EST fin février, mais à ce jour il ne l'a toujours pas transmis car il ne l'a pas travaillé. Il est donc sceptique sur la réalisation du rond-point à l'entrée des Rousses en 2019.

En ce qui concerne les travaux de la route du Risoux, il souhaite qu'ils soient inscrits dans le marché à bon de commande et qu'ils soient réalisés cette année.

M. le Maire souhaite lancer les appels d'offre concernant la 1^{ère} tranche de l'aménagement de la RN5 cette année et pense que les entreprises vont répondre car elles attendent toutes ce projet.

Christophe MATHEZ rappelle que le DCE (dossier de consultation des entreprises) n'est pas prêt aujourd'hui. Vu les délais administratifs, il pense que les travaux ne pourront pas commencer cette année. Il rappelle que la caserne a déjà pris 2 ans de retard.

Sébastien BENOIT-GUYOD propose de faire le parking du Faubourg cette année si on ne peut pas démarrer la 1ère tranche prévue. Christophe MATHEZ répond qu'il y a deux secteurs où des travaux peuvent être entrepris sans l'avis de la DIRE EST : le parking du Faubourg et celui l'Office du Tourisme et le parking des sapins. Or, il est prévu de lancer un marché global qui dépend de l'avis de la DIR EST.

Le conseil a pris acte à l'unanimité de la présentation par M. le Maire et le Premier Adjoint délégué aux finances du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Alain DESPREZ remercie ceux qui ont fait ce document de synthèse car il est clair et bien fait.

4 – Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura : désignation d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants

M. le Maire explique que le conseil municipal doit désigner de nouveaux délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura du fait :

- de la population DGF de la commune qui est passé à 5 107 habitants en 2018 : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant ;
- de la désignation de Jean-Sébastien LACROIX en tant que délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses : désignation d'un nouveau délégué suppléant ;
- de la démission de Mme Fabienne DEMOLY : désignation d'un nouveau délégué suppléant.

Ainsi, le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire et trois délégués suppléants, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Candidats titulaires : Claire CRETIN

Candidats suppléants : Sébastien BENOIT-GUYOD – Christophe MATHEZ – Delphine GALLOIS

5 – SIDEC : renouvellement de l'adhésion au service e-lum ®

M. le Maire rappelle que le SIDEC travaille depuis de nombreuses années à l'amélioration des réseaux électriques et plus spécifiquement des installations d'éclairage public pour l'ensemble des 544 communes du Jura.

Le SIDEC propose à la collectivité la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer ces installations et de respecter les engagements de la Charte « Eclairons Juste le Jura », sous une prestation d'expertise globale pour l'Eclairage Public. Ce service technique, baptisée e-lum ®, fait l'objet d'une convention d'adhésion signée le 06/06/2013 entre la Collectivité et le SIDEC et qui prend donc fin le 06/06/2019.

Installations prises en charge dans le cadre de la convention :

- *Eclairage Public Fonctionnel (Eclairage Routier)*
- *Eclairage Public d'Ambiance (Parc, Place,...)*
- *Eclairage de Mise en Valeur des bâtiments publics*
- *Coffrets d'Eclairage Public*

Ce service comporte :

- La cartographie du Patrimoine Eclairage Public de la Collectivité avec la mise à jour continue
- L'accès à la couche métier Eclairage Public, pour les adhérents au SIG Départemental (Géojura.fr)
- L'établissement du diagnostic Empreinte Nocturne ® chaque fin d'année
- Le suivi annuel des consommations EP de la Collectivité et l'optimisation des contrats
- L'Entretien Préventif des lampes Sodium Haute Pression (Remplacement systématique)
- La Maintenance Curative des points lumineux et coffrets EP de la collectivité dans les délais suivants :

1 à 3 Points Lumineux isolés	4 Points consécutifs dans une même rue ou antenne	Interventions d'urgence suite à sinistre
Rétablissement dans un délai de 15 jours	Rétablissement dans un délai de 4 jours	Intervention dans un délai de 4 heures

- Le repérage et étiquetage des supports d'Eclairage
- Le bilan annuel de l'exploitation du Parc d'Eclairage de la Collectivité
- La désignation d'un Chargé d'Exploitation pour l'Eclairage Public

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée à **18 Euros** par an et par point lumineux (619) pour l'année 2019 et sera revu chaque début d'année civile, soit un coût total de 11 142 € maximum pour 2019.

Ce coût forfaitaire au point lumineux, sera modulé en fonction de l'Empreinte Nocturne de la Commune, avec un seuil bas fixé à 16.56 Euros par point suivant la formule suivante :

$$\text{Adhésion}_{[\text{année } n]} = 18 \times (1 - 0.08 \times ((\text{empreinte nocturne}_{[\text{année } n-1]} - 10) / 10))$$

Cette modulation s'appliquant seulement aux communes ayant une note supérieure à 10/20.

Il est précisé que cette contribution ne comprend pas les prestations suivantes :

- Prestations de remplacement des luminaires et des coffrets d'Eclairage
- Pose et dépose des illuminations festives (*illuminations de Noël,...*)
- Interventions sur d'autres éclairages extérieurs

Cependant, ces prestations pourront être confiées au SIDEC via une convention de mandat spécifique.

Christophe MATHEZ pense qu'on ne peut pas faire moins cher en régie. Les personnes qui constatent un dysfonctionnement sur un point lumineux, relèvent le n° sur le mât et le transmettent en mairie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion au service e-lum ® du SIDEC pour une nouvelle durée de 6 ans et autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention pour une durée de 6 ans.

6 – Bilan forestier 2018 et programme de travaux 2019 : forêt du Risoux et alpage de La Pillarde

Jean-Sébastien LACROIX fait part du bilan 2018 pour la forêt du Risoux. Deux coupes de bois ont été reportées, c'est pourquoi le résultat est en dessous des prévisions. Le volume de résineux s'est élevé à 2 607 m³, le volume de feuillus à 247 m³, le bois façonné à 15 m³ et les chablis à 300 m³. Pour la chaufferie bois, 460 m³ de bois en grume ont été produits, ce qui représente 370 tonnes de plaquettes pour un coût estimé à 5 670 €.

Il détaille le bilan financier et il précise que ce qui n'a pas été réalisé en 2018, se fera en 2019.

Forêt du Risoux :

Bilan 2018 :

	total en €	€/ha
total recettes de fonctionnement	49 096	79
total dépenses de fonctionnement	15 622	25
total dépenses d'investissement	9 355	15
total dépenses	24 977	40
total bilan avec aides	24 119	39
taux de réinvestissement	51 %	

Puis, il présente le prévisionnel 2019 et notamment les travaux à réaliser :

- travaux sylvicoles en futaie irrégulière sur la parcelle 43 pour un montant de 2 560.00 € HT ;
 - travaux de maintenance : entretien de parcellaire, traitement manuel et peinture sur les parcelles 1 à 17, 44 à 49 pour un montant de 8 310.00 € HT.
- Soit un total de **10 870.00 € HT**.

Nota : pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

2.2 Vente de gré à gré :

2.2.1 Contrats d'approvisionnement :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter aux ventes groupées de l'ONF pour alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec des transformateurs de bois, les coupes ou produits de coupes de parcelles suivantes :

<u>contrats résineux</u>	Grumes	Petits bois	bois énergie
<u>contrats feuillus</u>	grumes (hêtre)	Trituration	bois bûche bois énergie

Conformément aux articles L 144-1 et L 144-1-1 (ventes de lots groupés) du Code Forestier :

- Donne son accord pour que le(s) contrat (s) de vente soi(en)t conclu(s) par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quantité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées ;
- Autorise à l'unanimité M. le Maire à signer tout document afférent.

2.2.2 Chablis :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE à l'unanimité de vendre les chablis de l'exercice **en bloc et façonnés** :

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

2.2.3 Produits de faible valeur :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE à l'unanimité de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faibles valeur des parcelles suivantes : **10, 11, 13, 14, 15, 16, 48, 50**

DONNE pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

2.3 Délivrance à la commune approvisionnement chaufferie communale :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DESTINE à l'unanimité le produit des coupes des parcelles :

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles		6, 11, 12, 48 (suivant besoin)

AUTORISE le Maire à signer tout autre document afférent.

3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DEMANDE à l'unanimité à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;

AUTORISE le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Le Conseil municipal les approuve à l'unanimité. »

Par ailleurs, le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme de travaux 2019 suivant :

- travaux sylvicoles en futaie irrégulière sur la parcelle 43 pour un montant de 2 560.00 € HT ;
 - travaux de maintenance : entretien de parcellaire, traitement manuel et peinture sur les parcelles 1 à 17, 44 à 49 pour un montant de 8 310.00 € HT.
- Soit un total de **10 870.00 € HT**.

Le garde-forestier, M. Guy LACROIX va partir en retraite dans quelques semaines. Jean-Sébastien LACROIX le remercie au nom de la commune pour son professionnalisme : « c'est quelqu'un d'extraordinaire qui fait son métier avec passion. »

En ce qui concerne l'alpage de la Pillarde, Alain DESPREZ reprend le bilan. L'année 2018 a été conforme au prévisionnel voté l'an dernier avec un volume de 767 m³ récolté et 330 m³ vendus sur pied. La sécheresse prononcée de l'été 2018 a fait suite à plusieurs années similaires. Il y a eu beaucoup de scolytes et par conséquent de bois morts sur l'ensemble des massifs. Jean-Sébastien LACROIX ajoute qu'il y a une relance du marché du bois vert.

	total en €	€/ha
total recettes de fonctionnement	16 688	538
total dépenses de fonctionnement	1 348	43
total dépenses d'investissement	1 873	60
total dépenses	3 221	104
total bilan avec aides	14 029	453

Alain DESPREZ précise qu'il y a eu de bonnes recettes en 2018 et des frais de garderie élevés en 2019 sont à prévoir. La commune perçoit 4700 € de recette en moyenne par an sur 25 ans pour une petite forêt de 31ha.

Pour 2019 : il y aura 1750 € de frais de garderie uniquement.

7 – Résolution de l'Association des Maires de France (A.M.F.) intitulée « Réussir la France avec ses communes »

M. le Maire présente le document de l'AMF et propose au conseil municipal de prendre une délibération de motion de soutien à la résolution du 101^{ème} congrès des Maires de France sur les principes fondamentaux suivants:

- 1/ L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2/ la compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3/ l'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4/ l'acceptation d'une révision du plafonnement à 1.2 % des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5/ le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'Etat et les collectivités territoriales ;

6/ le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;

7/ le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » - qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette motion de soutien.

8 – Association des Communes Forestières du Jura : motion contre l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office national des forêts en lieu et place de la commune

M. le Maire fait part du courrier du Président de l'Association des Communes forestières du Jura, M. Michel BOURGEOIS :

« Les Communes forestières – structures représentatives des communes propriétaires de forêt – défendent les intérêts et les spécificités des forêts communales, informent et forment les élus municipaux et accompagnent des projets ayant pour socle « la forêt et le bois ».

En matière « politique », 2019 s'annonce comme une année à l'actualité chargée avec entre autres :

- un décret du 1^{er} ministre qui prévoit de confier l'encaissement des recettes des ventes de bois des communes à l'Office Nationale des Forêts en lieu et place des trésoreries ! Si d'un point de vue technique, cette disposition ne pose pas vraiment de problème, d'un point de vue « politique » elle est tout simplement inacceptable ! Quelles conséquences pour les communes et leur trésorerie ?

- la remise en cause du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2016-2020 signé entre l'Etat, les Communes Forestières et l'ONF : gel de 145 postes en 2018, suppression de 250 postes en 2019. Dans ces conditions, les personnels de terrain seront-ils suffisamment nombreux pour assurer la gestion durable et multifonctionnelle de nos forêts ?

(...) Face à cette situation au combien préoccupante, la Fédération et tout son réseau sont au travail et dans l'action. »

M. le Maire pense qu'il ne faut pas dessaisir les communes de leur pouvoir et les recettes doivent leur revenir directement.

Sébastien BENOIT-GUYOD souligne le paradoxe : on donne à l'ONF des missions supplémentaires alors qu'il y a de moins en moins d'agents. Jean-Sébastien LACROIX répond qu'il ne s'agit pas des mêmes services au sein de l'ONF.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal s'oppose à l'unanimité à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF au lieu et place de la Trésorerie.

9 – Intercommunalité : échanges sur le projet d'évolution de l'intercommunalité

Le conseil a reçu le dernier document de travail.

Alain DESPREZ fait une remarque sur la question de l'environnement :

Il a noté avec satisfaction que parmi les 7 compétences optionnelles proposées, la compétence « mise en valeur de l'environnement » a été retenue et que les grands projets portés par le Parc Naturel Régional sont maintenus (développement des énergies renouvelables et diminution des consommations d'énergie).

Il regrette toutefois qu'on ait fait des commissions qui réfléchissent sur tout sauf sur l'environnement : la question environnementale ne semble pas pertinente. Alain DESPREZ regrette qu'il n'y ait pas de commission spécifique, pas d'atelier sur l'environnement.

Jean-Sébastien LACROIX pense que l'environnement est pris de manière transversale.

Alain DESPREZ pense que dans la gouvernance, il n'y aura pas de vice-présidence chargée de l'environnement. L'environnement n'est pas produit par la collectivité dans un engagement politique mais il est reçu par des contraintes extérieures venant des services de l'Etat (ex des périmètres environnementaux). Il trouve dommage qu'il n'y ait pas une réflexion transversale sur l'environnement qui fasse partie de l'architecture de cette grande communauté de communes.

M. le Maire ressent l'inverse. Pour le cabinet qui instruit le dossier, la question environnementale est tellement bien traitée par le Parc Naturel Régional que ce n'est plus une compétence à prendre en communauté de communes. Il fera toutefois remonter cette remarque.

Christophe MATHEZ relève que les services d'Etat sont partout dans le débat. Alain DESPREZ répond que l'on devrait avoir une politique environnementale émanant de nos collectivités locales. Christophe MATHEZ pense que c'est le rôle des élus du Parc.

Delphine GALLOIS trouve également qu'il n'y a pas de ligne politique alors que l'environnement est un enjeu majeur. Jean-Sébastien LACROIX se demande comment les collectivités territoriales peuvent décider d'une politique environnementale alors qu'elles sont soumises aux prescriptions de l'Etat. Les arrêtés sont pris en concertation avec les acteurs du territoire.

Sébastien BENOIT-GUYOD propose d'envoyer un signal politique fort aux collectivités. Nous, élus de la base, avons la volonté de faire évoluer les choses à notre niveau.

Christophe MATHEZ comprend que le Parc reste gestionnaire de la politique de l'environnement.

M. le Maire espère que tout le monde sera à la prochaine réunion du 10 avril où sont invités tous les élus des 4 communes de la CCSR afin que chacun exprime ses remarques.

Jean-Sébastien LACROIX indique que dans les propositions de piste sur la station des Rousses et sa marque, il souhaite creuser le sujet pour le maintien de cette marque « Station des Rousses ».

Sébastien BENOIT-GUYOD pense qu'il faut interroger le Syndicat Mixte de Développement Touristique sur son fonctionnement et confronter les analyses juridiques pour son maintien.

Claire CRETIN remarque que l'étude n'apporte encore rien sur les finances. M. le Maire répond que cela va venir. L'analyse financière n'interviendra qu'au moment où seront arrêtés les champs de compétence. Toute compétence non prise dans la grande communauté de communes revient à la commune (ex des équipements culturels comme le musée de la lunette ou l'espace des mondes polaires par exemple).

Marcel PROST trouve important d'avoir un conseil des maires à la grande communauté de communes.

Jean-Sébastien LACROIX indique qu'il y a des suppositions sur le Syndicat Mixte et la SOGESTAR sur ce qui n'est pas possible ; il faut un travail de concertation avec le bureau d'études.

Elisabeth BOUTERAON trouve intéressant d'avoir ce débat au sein du conseil afin de savoir ce que l'on ne veut pas lâcher. Christophe MATHEZ indique que cela ne change rien pour la commune des Rousses.

M. le Maire précise que la maison médicale pourrait revenir à la commune. Christophe MATHEZ trouve que ce n'est pas gênant, au contraire.

Jean-Sébastien LACROIX indique qu'il y a une bonne gouvernance de la Station des Rousses depuis 20 ans et il souhaite que l'on ne revienne pas en arrière avec cette grande communauté de communes.

M. le Maire ajoute qu'une gouvernance à 89 sièges peut faire peur aussi.

10 – Liste des marchés signés par M. le Maire

Le conseil municipal a pris connaissance de la liste des marchés signés par M. le Maire et n'émet aucune remarque.

11 – Questions et informations diverses

Projet Dôle/Tuffes : Sébastien BENOIT-GUYOD fait part de l'avis favorable de l'enquête publique avec deux remarques concernant des autorisations qu'on doit nous délivrer.

Alain DESPREZ précise que les conclusions des commissaires enquêteurs sont totalement positives.

Prochaine séance du conseil municipal le **jeudi 28 mars 2019 à 18h30**.

Séance levée à 21h16
Le Secrétaire de séance,



Alain DESPREZ



Le Maire,



Bernard MAMET